

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

---

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2333)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 64

présenté par  
Mme Liso

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« définis »,

le mot :

« prévus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.